

**Politique concernant les travaux pratiques (TPs)  
du cours MSE 234 2025 pour celles/ceux qui ont déjà pris ce cours.**

**1 - Si vous avez eu l'an dernier 5 points** (sur 100 de la note finale) de présence aux TPs, vous aurez 7 points d'emblée cette année sans avoir à suivre une nouvelle fois les travaux pratiques.

- Par défaut vous ne serez pas inscrit(e) aux travaux pratiques cette année et ne les (re)suivrez pas.
- Ceci dit, si néanmoins vous souhaitez refaire les TPs vous le pouvez. Pour ce, envoyez un mel à [julie.gheysen@epfl.ch](mailto:julie.gheysen@epfl.ch) [david.hernandezescobar@epfl.ch](mailto:david.hernandezescobar@epfl.ch) et [andreas.mortensen@epfl.ch](mailto:andreas.mortensen@epfl.ch) exprimant ce souhait, avec votre nom et matricule: vous serez inscrit(e) pour suivre les TPs comme si vous ne les aviez pas suivis l'an dernier et vous aurez la note qui correspond à votre participation de cette année-ci (même si cette note de présence aux TPs est inférieure à 7).

**2 - Si l'an dernier vous avez eu moins de 5 points** (sur 100 de la note finale) de présence aux TPs, vous serez inscrit(e) d'office pour suivre les TPs cette année-ci.

- Vous pouvez, dans ce cas, néanmoins vous soustraire aux TPs cette année si vous en exprimez par écrit le souhait à [julie.gheysen@epfl.ch](mailto:julie.gheysen@epfl.ch), [david.hernandezescobar@epfl.ch](mailto:david.hernandezescobar@epfl.ch) et [andreas.mortensen@epfl.ch](mailto:andreas.mortensen@epfl.ch). Dans ce cas vous garderez pour cette année-ci votre note, inférieure à 5, de présence de l'an dernier majorée d'un point.